

## BON GOUVERNEMENT ET SAINE GESTION PUBLIQUE

On s'accorde de plus en plus pour dire que la croissance et le développement durables présupposent de saines politiques économiques conformes aux règles du marché, un plus grand rôle du secteur privé, un meilleur climat d'investissement, des institutions démocratiques, le respect des droits de la personne et de solides programmes sociaux qui permettent d'offrir des services de santé et d'éducation de base.

Les pays en développement ont des choix difficiles à faire pour mettre leur économie sur le sentier de la croissance et du développement. Les pays du G-7 restent déterminés à maintenir les apports de ressources nécessaires pour appuyer leurs choix. Le Canada, en particulier, a fait de la saine gestion publique l'un des critères pour l'octroi de son aide publique au développement.

Les dirigeants du Sommet économique sont, de plus, résolus à créer un climat économique et commercial qui favorise un développement durable à la fois dans les nations industrialisées et dans les pays en développement. Cet objectif ne pourra se concrétiser que si des politiques appropriées y sont mises en place.

## L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Les préoccupations que suscite l'environnement de la planète et la reconnaissance de l'interrelation entre l'environnement et le développement nous forcent à concevoir de nouvelles approches. Pour les pays en développement, la pauvreté, les pressions démographiques, le développement inadéquat des ressources humaines, la déforestation, la surpêche, l'érosion des sols et la pollution sont tous liés. Des efforts nationaux vigoureux, soutenus par des donateurs comme le Canada, s'imposent si l'on souhaite instaurer un développement durable. Les pays développés et en développement ont intérêt à s'attaquer aux problèmes de portée mondiale que sont la protection de la couche d'ozone, la biodiversité, les changements climatiques et la préservation du milieu marin. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en juin au Brésil, a représenté un effort unique de la part de tous les pays afin de trouver des solutions communes à des problèmes communs.

## L'ENDETTEMENT DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Depuis les débuts de la crise de l'endettement au début des années 80, les sommets économiques ont joué un rôle clé dans l'élaboration d'une stratégie afin d'alléger la dette des nations du globe. Tenant compte des conditions particulières à chaque pays débiteur, cette stratégie vient appuyer, dans le pays concerné, le processus d'ajustement économique nécessaire à une croissance soutenue.

Le Canada s'est signalé par l'aide publique au développement et les secours d'urgence qu'il a offerts aux pays à faible revenu ou à la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. Il a annulé la dette d'aide publique des pays les moins développés, des pays francophones et du Commonwealth de l'Afrique subsaharienne ainsi que des pays des Antilles faisant partie du Commonwealth. La valeur totale des prêts qu'il a effacés est de 1,1 milliard \$. La plupart des autres pays donateurs ont pris des mesures similaires.

Le Canada s'est préoccupé tout spécialement de l'endettement des pays les plus pauvres. Au Sommet de Toronto en 1988, il a joué un rôle clé dans l'octroi de conditions de faveur à ces pays. Les « Modalités de Toronto » ont contribué à alléger l'endettement d'une vingtaine de pays parmi les plus pauvres. Depuis, le Canada a milité en faveur de mesures additionnelles d'allègement et, dans cet esprit, il a salué l'accord conclu en décembre 1991 par les principaux créanciers et qui prévoit une réduction maximale de 50 p. 100 des sommes venant à échéance.

En 1990, les créanciers se sont entendus sur un traitement plus généreux à l'endroit des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure — comme le Cameroun, la Côte-d'Ivoire et le Pérou — notamment en prolongeant les périodes de remboursement et en autorisant des conversions volontaires de la dette. Au Sommet de Londres en 1991, les participants ont convenu de continuer d'examiner les besoins de ces pays individuellement.

Dans le cadre du plan Brady (1989), les institutions financières internationales ont consenti des prêts aux pays à revenu intermédiaire pour faciliter la réduction de leurs dettes envers les banques commerciales. Afin d'obtenir le finance-